Institut Pasteur	Support d'enregistrement	Version
CNR Bactéries Anaérobies et Botulisme	**FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DE PRELEVEMENT ALIMENTAIRE POUR LA RECHERCHE DE TOXINE BOTULIQUE ET/OU *CLOSTRIDIUM BOTULINUM***	05/12/2014

à joindre à toute demande d'analyse - *Fiche à retourner au CNR des Bactéries Anaérobies et du botulisme*, 25-28, rue du Dr. Roux – 75724 Paris cedex 15

DATE D'EXPEDITION: ____ / ____ / 20 ____	
DEMANDEUR : (Nom et Adresse complète)	**NOM ET ADRESSE DE FACTURATION**
E-mail :	
Tél : **Fax :**	
VOS REFERENCES ET REFERENCES CLIENT devant apparaître sur le compte-rendu d'analyse:	

ALIMENT

S'agit-il d'une demande d'analyse dans le cadre d'une **suspicion de botulisme humain** ?

oui ❒ non ❒

TYPE D'ALIMENT :

❒ destiné à l'alimentation humaine

❒ destiné à l'alimentation animale

❒ bovins ❒ poissons

❒ porcins ❒ autres (préciser)

ANALYSE DEMANDEE :

❒ Recherche de toxine botulique

❒ Recherche de *Clostridium botulinum*

❒ Recherche de toxine botulique + *Clostridium botulinum*

CENTRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE DES BACTÉRIES ANAÉROBIES ET DU BOTULISME
25-28, rue du Dr. Roux
75724 Paris Cedex 15
France

E-mail : cnranaerobies@pasteur.fr

	Téléphone	Fax
Michel-Robert POPOFF	+33 (0)1 45 68 83 07	+33 (0)1 40 61 31 23
Philippe BOUVET	+33 (0)1 40 61 35 09	
Christelle MAZUET	+33 (0)1 45 68 84 56	
Laboratoire	+33 (0)1 45 68 83 10	

Le Centre National de Référence des Bactéries anaérobies et du botulisme prend en charge les prélèvements alimentaires dans les conditions pré-analytiques suivantes :

Type d'échantillon	Milieu de transport	T°C de transport	Délai d' acheminement	Délai de rendu de résultat	Informations spécifiques
Aliment	25 à 50 grammes dans un récipient **hermétique** (type pot à coproculture)	Température ambiante ou selon indication notifiée sur l'emballage	Non critique ou selon indication notifiée sur l'emballage	7 jours ouvrés à réception de l'échantillon	Contacter le CNR

1. L'identification de l'aliment responsable du botulisme est d'un grand intérêt en santé publique et a pour but d'éviter l'apparition de nouveaux cas.

2. Le questionnaire au verso doit être correctement rempli et joint obligatoirement au prélèvement.

3. Le conditionnement des envois doit être conforme aux exigences réglementaires applicables aux substances biologiques périssables infectieuses.